



Bulletin Municipal Officiel

NEUILLY-EN-THELLE



2013



Editorial

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le traditionnel bulletin municipal.

Il fait le point sur les réalisations et les projets de l'année.

L'an 2013 restera dans l'histoire de notre commune comme celui de l'année de mise en service de la déviation de l'agglomération.

Souhaitée depuis plusieurs décennies elle est devenue enfin réalité.

Le Conseil Général de l'Oise l'a réalisée avec le concours financier du Conseil régional.

Qu'ils en soient remerciés.

Cet ouvrage était indispensable pour notre centre ville, asphyxié par une intense circulation de transit. Il est devenu plus paisible et supportable pour les riverains.

Cette déviation va permettre de désenclaver le nord du plateau du Thelle et permettre son développement sur le plan économique notamment.

A son intérêt local évident s'ajoute donc un intérêt intercommunal.

C'est incontestablement l'équipement structurant essentiel de la dernière décennie pour notre agglomération.

Il sera complété par la jonction avec la route Départementale 1001 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Cette étude est en cours.

Deux salles à usage scolaire sont terminées.

Dans un premier temps elles permettront d'accueillir dans de meilleures conditions les activités périscolaires qui vont connaître un développement avec la modification des rythmes scolaires décrétée au niveau national.

Même si après concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, la mise en œuvre de cette réforme a été repoussée à la rentrée de septembre 2014, il convient de s'en préoccuper dès maintenant.

Le complexe qui accueillera ultérieurement les activités du Pôle d'Activité Jeunesse Place Tiburce Lefèvre est en parallèle étudié.

Le jury d'architecte a retenu le cabinet parisien Basselier Jarzaquet qui nous soumettra un projet au quatrième trimestre 2013.

La modernisation de notre commune passe aussi par son équipement en technologie numérique.

Nous avons adhéré au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) créé à l'initiative du Conseil Général.

Il a pour objectif d'équiper en fibre optique la totalité du département en dix ans.

Nous sommes dans la deuxième des cinq tranches et nous devrions bénéficier de l'accès Internet très haut débit d'ici deux ou trois ans.

Ceci sera hautement profitable aux entreprises et aux habitants de Neuilly-en-Thelle dans cette deuxième décennie du vingt et unième siècle.

Voici les quelques points d'actualité que je voulais évoquer dans cet éditorial.

Je remercie les annonceurs qui ont financé cette publication.

Je tiens à féliciter mes adjoints et mon Conseil Municipal, les nombreuses associations pour leur travail efficace au service de notre collectivité.

Que grâce à tous Neuilly-en-Thelle continue à être une ville agréable à vivre pour ses habitants.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce bulletin.

Gérard AUGER

Maire

Conseiller Général de l'OISE



Editions NORSUD
2, rue René Cassin - ZI La Haute Borne
80136 RIVERY
Tél. 03 22 89 02 02
S.A.S. au capital de 154.800 F
RCS B 334 029 808
© TOUTE REPRODUCTION INTERDITE

Edition 2013
BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
NEUILLY-EN-THELLE
Tél. : 03 44 26 86 66 - Fax : 03 44 26 86 60
DEPARTEMENT DE L'OISE

Publicité : Éditions NORSUD • **Dépôt légal** : 3^{ème} trimestre 2013
Création et Impression : Éditions NORSUD - RIVERY - Tél. : 03 22 89 02 02 - Fax : 03 22 89 45 26
E-mail : contact@editionsnorsud.fr • Site internet : www.editionsnorsud.fr

La déviation de Neuilly-en-Thelle



Inauguration le 29 avril 2013...



...et circulation sur la déviation.



Bertrand Vasseur,
Adjoint au Maire

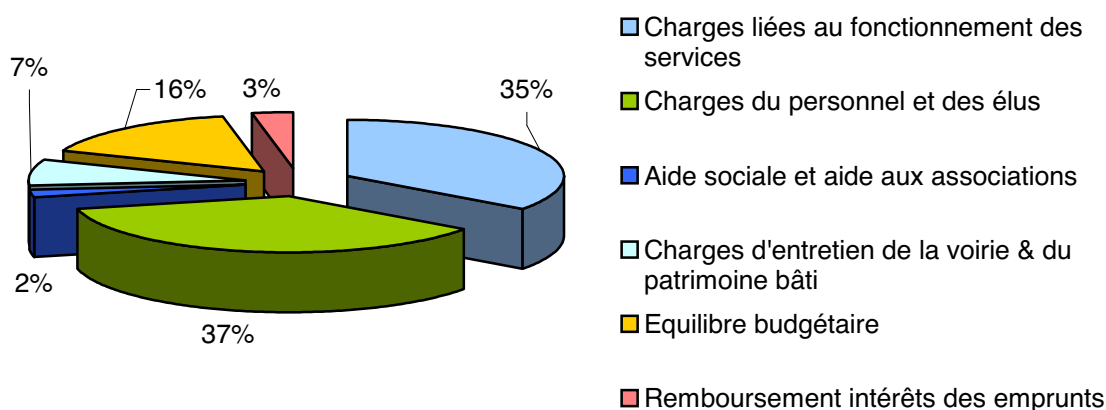
>> Présentation du *budget*

► Section de fonctionnement

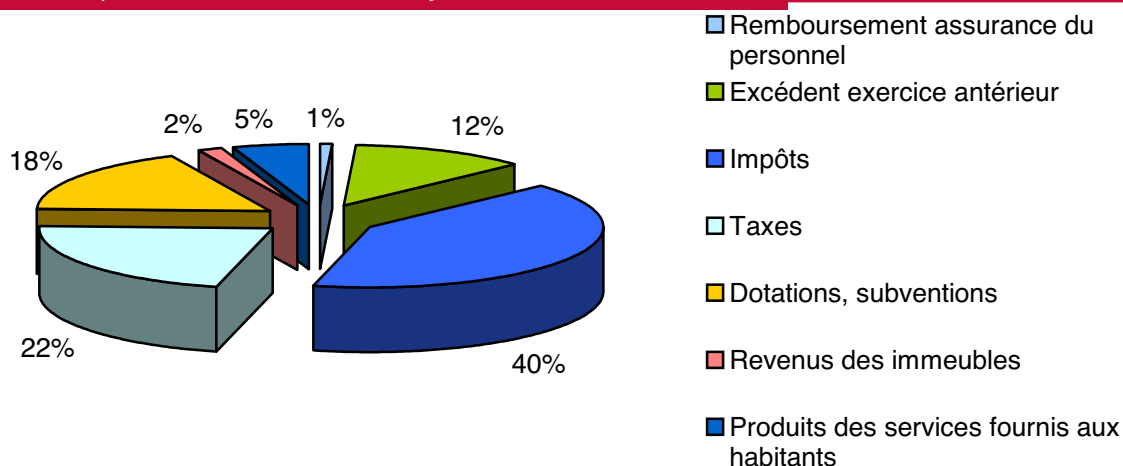
Dépenses	
Charges liées au fonctionnement des services	1 138 790 €
Charges du personnel et des élus	1 181 100 €
Aide sociale et aide aux associations	74 000 €
Charges d'entretien de la voirie & du patrimoine bâti	240 000 €
Equilibre budgétaire	515 610 €
Remboursement intérêts des emprunts	97 500 €
TOTAL	3 247 000 €

Recettes	
Remboursement assurance du personnel	31 000 €
Excédent exercice antérieur	391 353 €
Impôts	1 330 000 €
Taxes	701 000 €
Dotations, subventions	568 937 €
Revenus des immeubles	50 640 €
Produits des services fournis aux habitants (Centre de Loisirs, cantine) & Remboursements des sinistres / Produits exceptionnels	174 070 €
TOTAL	3 247 000 €

► Section de fonctionnement / Répartition des dépenses



► Section de fonctionnement / Répartition des recettes

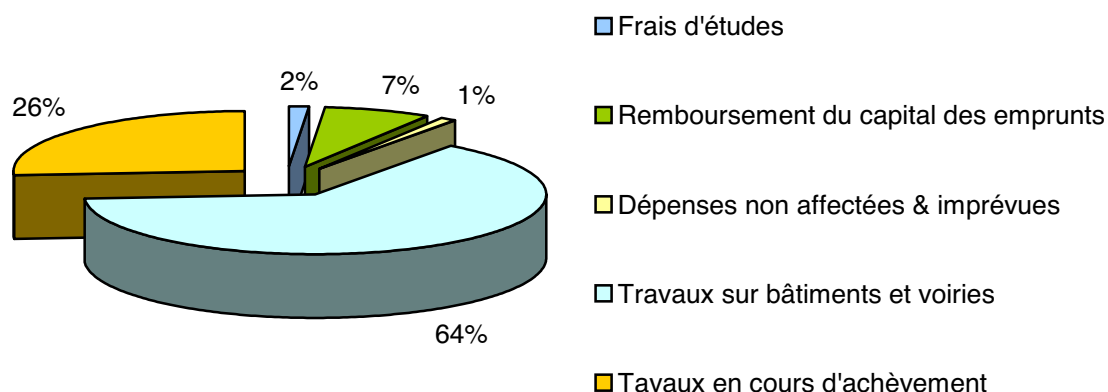


Section d'investissement

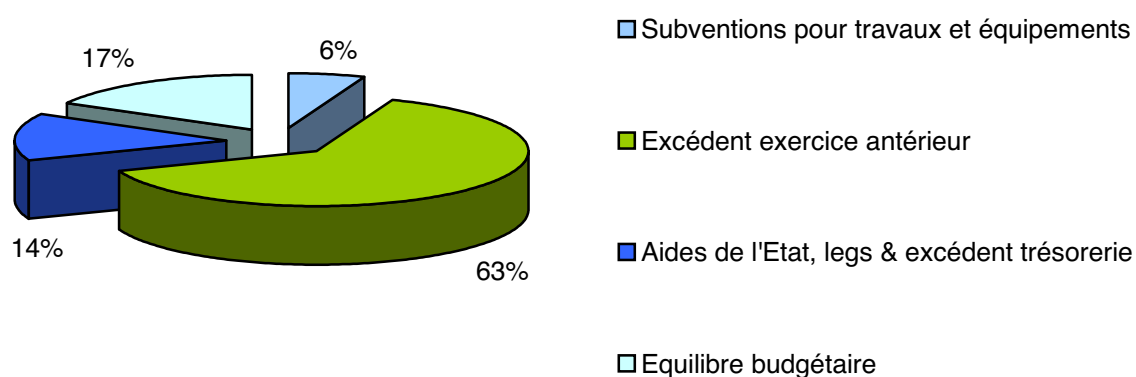
Dépenses	
Frais d'études	45 700 €
Remboursement du capital des emprunts	222 500 €
Dépenses non affectées & imprévues	33 100 €
Travaux sur bâtiments et voiries	1 935 700 €
Travaux en cours d'achèvement	796 000 €
TOTAL	3 033 000 €

Recettes	
Subventions pour travaux et équipements	177 400 €
Excédent exercice antérieur	1 920 699 €
Aides de l'Etat & excédent trésorerie	419 291 €
Equilibre budgétaire	515 610 €
TOTAL	3 033 000 €

Section d'investissement / Répartition des dépenses



Section d'investissement / Répartition des recettes



L'année 2012 a vu se terminer les travaux de la rue Viville et la réfection complète de la rue du 11 novembre 1918 (réseaux des eaux usées, chaussée et trottoirs).

Des lampadaires seront installés sur le rond-point de la route d'Ercuis, ainsi que sur la route d'Ercuis et sur l'avenue de l'Europe pour rétablir son éclairage.

Les locaux en construction à l'école Léonard de Vinci sont disponibles depuis septembre 2013.

Comme les années précédentes, nous avons effectué en 2012 des travaux d'entretien sur l'ensemble des chaussées et trottoirs de la commune.

En 2013, des travaux de "purgés" (réparations) de chaussée seront effectués pour remédier aux dégradations produites par l'hiver ; la remise à niveau des tampons d'assainissement sur chaussée sera réalisée par le syndicat d'assainissement.

La commune poursuit l'équipement de ses services techniques qui seront prochainement dotés d'un nouveau tracteur (remplacement du tracteur Landini).

Bernard Onclercq
Premier adjoint au Maire
Responsable des travaux

La réforme des Rythmes scolaires, mise en œuvre sur la commune de Neuilly-en-Thelle

Quelques points sur cette réforme qui va impacter la vie de nos enfants et par syllogisme celle des familles novilaciennnes.

En premier lieu il semble indispensable de rappeler le cadre :

Première pierre de la loi cadre sur la refonte de l'école, cette réforme tient sa légitimité du Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les publics concernés sont élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques mais aussi les parents d'élèves, enseignants du premier degré et collectivités territoriales.

La réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, les communes ont eu la possibilité de demander au directeur académique des servi-

ces de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Les changements principaux sont :

24h d'enseignement hebdomadaires répartis sur 9 demi-journées, la journée d'enseignement ne pouvant excéder 5h30 au maximum.

Il y a classe le mercredi matin, cette demi-journée est de 3h30 maximum.

Il est prévu la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (APC).

L'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage est maintenue et redéfinie.

Pour notre Ville, après une concertation avec les enseignants et parents d'élèves le Conseil Municipal en séance du 7 mars 2013 a délibéré pour une demande de dérogation.

La réforme des rythmes sera mise en application pour la rentrée 2014, le choix du travail le mercredi matin a été retenu.

Ce « délai » sera consacré à la réflexion et à l'élaboration du Projet éducatif territorial.

Il est à noter que le travail de concertation a déjà commencé.

En effet, la commune est pourvue de services compétents (PAJ, Bibliothèque, sports...) cela ajouté à sa politique de soutien aux associations fait que la mise en place de cette réforme ne peut se construire que dans les meilleures conditions.

Caroline Bill
Adjointe au Maire
chargée de la jeunesse
et des associations

>>> L'actualité du PAJ

LE PÔLE ANIMATION ET JEUNESSE (PAJ)

Rappel de fonctionnement

L'équipe du PAJ est composée de 5 personnes titulaires de la fonction publique : une responsable de Pôle et quatre animatrices expérimentées.

Le pôle animation et jeunesse se décline autour de quatre types de service bien distincts :

1. le périscolaire

2. le centre de loisirs sans hébergement

Pour ces 2 services, le public concerné est composé des enfants âgés de 6 ans à 12 ans dans l'année civile. En effet, la structure même de nos locaux actuels ne permet pas d'accueillir une autre tranche d'âge.

3. la cantine

Nous rappelons l'obligation d'inscrire ou de réinscrire les enfants chaque année et de retourner le calendrier en temps et en heure afin que les enfants puissent déjeuner les midis.

4. les centres de vacances

Le périscolaire

Accueil du matin et du soir pendant les périodes scolaires. Ouvert de 7h30 à 8h30 et de 16h40 à 19h00.

Le centre de loisirs sans hébergement

Ouvert de 7h30 à 19h, les mercredis durant l'année scolaire ainsi que pendant les vacances de février, avril, juillet et novembre.

Le projet pédagogique de l'équipe a pour objectif principal d'aider nos jeunes à se construire.

Afin de leur permettre de s'ouvrir vers l'extérieur et de diversifier leurs centres d'intérêts, des mini-camps de 3 jours sont organisés.

De plus, de nombreuses sorties sont proposées et la piscine est inscrite régulièrement au calendrier des activités.

Les centres de vacances

Les «Camps ados» proposés pour les 12-15 ans, le nombre de places est de 24 par camp en hiver et au printemps et 20 places chaque semaine l'été :

- > Vacances d'hiver, aux sports d'hiver, ski, luge, patinoire...
- > En bord de mer, séjour à thème
- > Été, 3 camps avec thèmes variés

Les modalités d'inscription

Elles se font auprès de la responsable du PAJ. :

Téléphone : 09 64 18 49 87

BILAN ANNÉE SCOLAIRE 2012/2013 EN CHIFFRES

Période scolaire

Pour la rentrée 2012/2013 il y a eu en nombre d'enfants inscrits :

Périscolaire **86**
Accueil de loisirs du mercredi **44**

Nombre d'enfants ayant participé aux différentes activités au cours de l'année 2012/2013 :

Période de vacances scolaire 6/12 ans

Vacances d'automne **22**
Vacances d'hiver **37**
Vacances de printemps **35**

Période de vacances ADOS 11/15 ans

Séjour

Séjour de 8 jours aux sports d'hiver dans les Hautes Alpes **24**
Séjour de printemps de 5 jours **14**
"Séjour dans le vent" festival du cerf-volant

Le bilan de l'été 2013 fera l'objet d'un prochain article

PROGRAMMATION ANNÉE 2013/2014 ET DATES DES INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions se déroulent au Pôle Animation Jeunesse école Claude Debussy

Période de vacances scolaire 6/12 ans

Période	Dates d'ouverture du centre de loisirs	Inscriptions
Vacances d'automne	du lundi 21 au 31 octobre 2013	à partir du 1 ^{er} octobre 2013 24 places maximum
Vacances d'hiver	du lundi 24 février au 7 mars 2014	à partir du 1 ^{er} février 2014
Vacances de printemps	du lundi 21 avril au 2 mai 2014	à partir du 1 ^{er} avril 2014
Vacances d'été	du vendredi 7 juillet au 1 ^{er} août 2014 <i>Trois mini-camps de 3 jours seront proposés pour les enfants de 6 à 12 ans dans l'année civile</i>	à partir du 12 mai 2014

Période de vacances ADOS 11/15 ans

Période	Dates	Inscriptions
Sports d'hiver dans les Hautes Alpes	du 22 février au 1 ^{er} mars 2014	à partir du 15 novembre 2013 24 places
Séjour de printemps	du 28 avril au 2 mai 2014	à partir du 24 mars 2014 24 places
3 Séjours de 5 jours	juillet 2014	à partir du 12 mai 2014 20 places par camp

Caroline Bill, Adjointe au Maire
chargée de la jeunesse et des associations.

«SÉJOUR DANS LE VENT» FESTIVAL DU CERF-VOLANT



Durant les vacances de printemps, du 15 au 19 avril 2013, 14 enfants de 11 à 15 ans ont profité d'un "Séjour dans le vent" sur la côte d'Opale. L'hébergement avait lieu dans les Gîtes de Rietz situés à Isques, à 4 km de Boulogne sur mer, dans une ferme datant du XVI^{ème} siècle. Le voyage et les déplacements sur place ont été effectués en minibus pour faciliter la mobilité. L'activité dominante a été la participation aux 27^{èmes} rencontres internationales de cerfs-volants à Berck sur mer avec atelier de création de cerfs-volants. Les enfants ont aussi pu bénéficier des attractions du parc de Bagatelle et du parc Aqualud au Touquet qui est le plus grand parc d'attractions aquatiques du Nord de la France.



Caroline Bill, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse et des associations.

BIBLIOTHÈQUE de NEUILLY-EN-THELLE

Martine et Laëtitia ont le plaisir de vous accueillir à la Bibliothèque Municipale de Neuilly-en-Thelle tout au long de l'année.

Diverses animations et activités sont proposées, pour les petits comme pour les grands :

- Bébé lecteur de 0 à 3 ans.
- Atelier d'initiation à l'anglais encadré par une professeure bénévole.
- Atelier «les oreilles et les mains» pour les 4/7 ans.
- Club de lecture à haute voix pour les 7/12 ans.
- Comité de lecture adulte, collège et primaire.
- Plusieurs expositions tout au long de l'année.
- Animations pendant les vacances d'été.

- Contes de Noël.
- Jeux et concours sur différents thèmes.
- Accueil des classes, de la maternelle au CM2

1) Les concours :

Un concours photo vous est proposé sur le thème :

«photo de voyage insolite».

Ainsi qu'un concours «Carnets de voyages d'ici et d'ailleurs».

Si vous êtes intéressé, vous trouverez les règlements en bibliothèque.

Fin des concours le 24/11/2013.

Les résultats et récompenses seront remis lors du salon du livre, le 07 décembre 2013.

2) Le Salon du Livre :

Cette année le salon du livre aura lieu le samedi 07 décembre de 9h à 18h à la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Neuilly-en-Thelle.

Présence de nombreux auteurs, libraires et expositions. Des animations pour les enfants ainsi que des jeux concours seront mis en place.

Pendant la journée sera effectuée la remise des récompenses des concours photo, carnets de voyages ainsi que la désignation des prix littéraires LirEnThelle.

3) La résidence d'auteur :

De septembre à octobre la bibliothèque a le plaisir d'accueillir lors de trois journées l'auteur Martin Page qui travaillera sur l'écriture avec la classe de CM2 de M. Schinkler de l'école Claude Debussy.

Pour toute demande de renseignements concernant les activités, vous pouvez contacter : Martine CAUVAIN, Responsable de la Bibliothèque Colette au 03 44 26 61 59 - email : bibliotheque@neuillyenthelle.fr

fêtes et Animations



13 novembre 2012
Festival des contes d'automne



7 décembre 2012
Accueil des nouveaux habitants



15 décembre 2012 Marché de Noël



5 janvier Vœux du Maire



6 janvier Repas des Aînés



2 février Comédie de la Compagnie
de la Souris Verte



17 mars Cérémonie
de remise des Récompenses

6 avril
fête des enfants



1^{er} juin fête communale



18 juin
Cérémonie
«Appel du
18 juin 1940»

22 juin
fête de la Saint Jean



Le Ciné en 35 mm c'est fini à Neuilly-en-Thelle, vive le numérique

Le cinéma numérique a fait son apparition en France, il y a un peu plus de 3 ans. A cette période, le passage au tout numérique a été très vite envisagé pour plusieurs raisons, dont la principale est le coût. Il est bien moins coûteux de dupliquer des films en numérique que de fabriquer des copies 35 mm.

La qualité d'image est meilleure, le son est meilleur...

La pénurie de copie 35 mm est là, certains films qui sont dans les cinémas ne pourront pas être projetés par CINE RURAL 60... et l'année 2012 a été difficile à vivre pour tous les points de projection qui doivent faire face à la demande des spectateurs... et à l'impossibilité d'y répondre !

La mise en place de projecteurs numériques par CINE RURAL 60 permettra de continuer à promouvoir le cinéma itinérant en milieu rural et par là même de maintenir 7 emplois et une activité à la fois culturelle, sociale et écologique !

Matériel :

4 projecteurs à 70 000 € → 280 000 €

Matériel :

280 000 €

Financement :

Organismes publics : 200 000 €

Fonds propres : 20 000 €

S.F.E.I.C. : 20 000 €

Mécénat : 40 000 €

Financement :

280 000 €

Le cinéma continue à Neuilly-en-Thelle et en numérique, voici quelques chiffres :

2012					2012/2011	2011	2010
Séances	Adultes	Enfants	Groupe	Total	%	total	total
14	237	257	341	835	-10.60%	934	646

UN CINEMA QUI PROPOSE LA CULTURE CINEMATOGRAPHIQUE POUR TOUS ET PARTOUT.

Jean-Pierre LE COUDREY

Adjoint au Maire

Responsable des fêtes et cérémonies

LRJ SERVICES
TOUS TRAVAUX DE MAÇONNERIE
Besoin d'un coup de main pour vos travaux
intérieur ou extérieur ?
LE ROUX JACKIE - 11 RUE JEAN MOULIN
NEUILLY-EN-THELLE - 03 44 26 92 54 - 06 01 94 70 27
jacky-leroux60530@laposte.net

DACHÉ Philippe
ELECTRICITE GENERALE
Particuliers & Professionnels
Dépannage - Neuf & Rénovation
Chauffage - Interphone
Eclairage public
15 ter, rue Desnosse Mathieu
60250 BALAGNY-SUR-THÉRAIN
Tél. : 03 44 56 18 98 / Port. : 06 07 04 66 53

SPÉCIALISTE EN PLATS CUISINÉS LIVRÉS
Collectivités et restaurants d'Entreprises

37, Rue des Vapilots
76510 SAINT NICOLAS D'ALERMONT
Tél : 02 35 04 03 10 - Fax : 02 35 04 03 14

CERISE & OLIVE

Emplois d'avenir

Le dispositif gouvernemental «**EMPLOIS D'AVENIR**» a été créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012.

L'emploi d'avenir est un contrat de travail qui a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi.

C'est offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un premier emploi et lui donner le moyen de se former.

C'est un CDD (contrat à durée déterminée) ou CDI (contrat à durée indéterminée) pour une durée de 1 à 3 ans.

Ces nouveaux contrats sont accessibles aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, sans qualification ou peu qualifiés et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés ayant une reconnaissance RQTH (reconnaissance en qualité de travailleurs handicapés).

Ils sont réservés aux secteurs suivants :

- les collectivités territoriales
- les EPCI (établissement public de coopération intercommunale)

- les Associations
- les entreprises (sous certaines conditions)

La durée de ces emplois pour le secteur non marchand peut être accordée pour un minimum de 12 mois renouvelable jusqu'à 36 mois avec une aide de l'Etat de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC et qui peut être complétée par une aide du Conseil Général de 20% la 1^{ère} année, 15% la 2^{ème} et 10% la 3^{ème} année. Soit 5% qui reste à la charge de l'employeur la 1^{ère} année.

L'Aide de l'Etat pour le secteur marchand est ramenée à 35% (cf. arrêté du ministre de l'emploi et du ministre du budget).

Le poste occupé est un emploi prioritairement à temps plein (35 heures). Toutefois, il peut être à temps partiel au minimum mi-temps.

Dans le cadre de ces emplois, une formation du jeune est obligatoire avec la désignation d'un tuteur qui se chargera d'accueillir, d'aider, d'informer et de guider le jeune

dans l'exercice de son emploi.

Les compétences acquises lors de ces emplois sont reconnues par une attestation de formation, attestation d'expérience professionnelle ou une VAE (validation des acquis de l'expérience).

Pour info : dans notre commune, deux emplois d'avenir ont été créés.

POUR RECRUTER UN EMPLOI D'AVENIR, LES EMPLOYEURS PEUVENT S'ADRESSER À :

- la mission locale
- pôle emploi
- CAP emploi (travailleurs handicapés)
- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Martine DELACOUR

Adjointe au Maire, en charge des Affaires Sociales

Victime d'une escroquerie ? Des doutes sur le sérieux d'une vente à domicile ?

Quelques adresses utiles :

■ Pour les problèmes avec des particuliers (vols, escroqueries...) :

Brigade de Protection des Familles : 03.44.06.17.35 - bpdj.ggd60@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Vous pouvez aussi tout simplement composer le 17 sur votre téléphone.

■ Pour les problèmes avec des professionnels :

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
Pour l'Oise : Préfecture de l'Oise - Espace Europe - Avenue de l'Europe - BEAUVAIS
Tel : 03.44.06.21.60 - Mail : ddpp@oise.gouv.fr

Des informations et fiches pratiques sur la consommation :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>

site national : dgccrf.minefi.gouv.fr

Info service consommation,

par téléphone au 3939 (allo service public, 0.12 euro la minute)

Institut National de la Consommation :

www.conso.net

La Mission Locale



LE RESEAU DES MISSIONS LOCALES
POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Vous voulez :

- ◆ Trouver un emploi
- ◆ Choisir un métier
- ◆ Suivre une formation
- ◆ Connaître vos droits

Et aussi selon votre situation :

- ◆ Trouver un logement
- ◆ Organiser vos déplacements, votre temps libre
- ◆ Parler de votre santé, être écouté
- ◆ Résoudre vos problèmes de vie quotidienne

Nous vous proposons :

- ◆ Un accueil immédiat de proximité
- ◆ Une équipe disponible
- ◆ Un accompagnement global personnalisé vers l'emploi
- ◆ Des réponses adaptées

Nous sommes à vos côtés pour :

- ◆ **Élaborer un projet professionnel**
 - Identifier vos compétences
 - Repérer vos intérêts
 - Valider vos acquis
 - Découvrir des métiers
- ◆ **Accompagner la recherche d'emploi**
 - Cibler votre métier
 - Élaborer votre CV et votre lettre de motivation
 - Simuler des entretiens
 - Découvrir les secteurs porteurs
 - Vous informer sur la diversité des contrats
- ◆ **Intégrer une formation**
 - Repérer des organismes de formation et des contenus adaptés à votre projet et à vos besoins
 - Rechercher des financements
 - Vous informer sur vos droits à la rémunération
- ◆ **Résoudre un ou des problèmes du quotidien**
 - Trouver un logement
 - Accéder aux soins
 - Lever les freins à la mobilité
 - Vous ouvrir à la citoyenneté, à la culture et aux sports

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous n'êtes plus scolarisé

Pour vous accompagner
dans vos démarches
d'accès à l'emploi, de formation
et de vie quotidienne



Adressez-vous à votre
Mission Locale

Permanence à la mairie de Neuilly-en-Thelle le vendredi après-midi.

Pour prendre rendez-vous, il faut s'adresser à : Mission Locale de la Vallée de l'Oise, 3 square de la Libération
60100 Creil - Tél. 03 44 24 22 07 / Fax. 03 44 24 44 89 – mail: mlvo@mlvo.net

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

TÉLÉALARME

AIDE AU CHAUFFAGE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de NEUILLY-EN-THELLE souhaite faire bénéficier les familles d'une aide au chauffage, basée sur le barème de la CMU selon leur quotient familial.

Ces personnes sont invitées à s'adresser à la Mairie, 3 Avenue des Cinq Martyrs jusqu'au vendredi 6 décembre 2013 inclus.

La téléalarme est un service d'assistance géré par le Conseil Général de l'Oise permettant aux personnes en difficulté (lors d'une chute, malaise etc...) d'entrer en contact avec une centrale d'écoute «Le SDIS 60» (Service Départemental d'Incendie et de Secours) par simple pression sur un pendentif 24h/24 et ce tout au long de l'année.

La centrale est en liaison permanente avec tous les intervenants dont l'adhérent peut avoir besoin (voisin, famille, médecin, pompiers...) et fait intervenir la personne adaptée à la situation.

Une participation mensuelle de 6,33€ est demandée à chaque adhérent, tarif unique sans condition de ressources.

Pour bénéficier de la Téléalarme, il faut être :

- âgé de 65 ans et plus
- âgé de moins de 65 ans en cas de maladie grave
- reconnu handicapé à un taux égal ou supérieur à 80%

LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR SONT :

- Dossier d'inscription (à retirer auprès du CCAS de la Mairie ou au Conseil Général de l'Oise)
- Pour les personnes ayant moins de 65 ans, une photocopie de la carte d'invalidité ou un certificat médical (sous pli confidentiel)
- Autorisation de prélèvement (si prélèvement automatique) accompagnée d'un R.I.B.

SERVICE A CONTACTER :

Direction de l'Autonomie des
Personnes

Service Téléalarme

1 rue Cambry – BP 941

60024 Beauvais cedex

Tél : 03 44 06 60 18 - 03 44 06 63 15

ou 03 44 06 65 59

Fax : 03 44 06 67 10

Martine DELACOUR

Adjointe au Maire, en charge des Affaires Sociales

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise

Plus rapide, plus simple... Une seule adresse postale dans l'Oise

Pour faciliter les modalités de contacts et d'échange, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise vous propose l'adresse postale unique pour l'ensemble de vos courriers.

Quel que soit votre lieu de résidence, le lieu de votre agence d'accueil ou de votre permanence habituelle, tous vos courriers (feuille de soins, arrêt de travail, demande d'information...) doivent désormais être envoyés à l'adresse suivante :

CPAM de l'Oise - 1 rue de Savoie – BP 30326 – 60013 Beauvais cedex.

Attention ! Depuis le 1^{er} juillet 2013, la boîte aux lettres «Assurance Maladie» 10 rue Driard à Neuilly-en-Thelle n'est plus utilisable.

Rappel : Vous avez 48 h pour adresser votre avis d'arrêt de travail à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, à l'adresse postale unique.

L'Assurance Maladie dans l'Oise + simple et + pratique

Nous écrire et nous adresser vos dossiers,...

Une seule adresse postale dans l'Oise
Caisse d'Assurance Maladie de l'Oise
1 rue de Savoie - BP 30326
60013 Beauvais cedex

Nous contacter par mail :

En créant votre compte ameli sur www.ameli.fr.
Une réponse garantie sous 48 heures.

Nous téléphoner :

Un seul numéro de téléphone, le 3646 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Une permanence de la CPAM de l'Oise a lieu à la **Bibliothèque, rue Driard, Neuilly-en-Thelle** les **mercredis après-midi de 13h30 à 16h30.**



- OSSATURES • PLANCHERS
- OUVRAGES D'ART
- VOUSOIRS • DIVERS



www.industrielledubeton.com
commerce@ib-boran.com

Usine 60820 BORAN-SUR-OISE

Tél. : 03 44 21 61 00

Fax. : 03 44 21 87 48

Médecins et pharmacies de garde (rappel)

Pour toute urgence médicale,
il faut appeler le 15 (SAMU).

Le médecin régulateur décidera
de la réponse qui sera apportée.

Pour connaître les pharmacies de garde
de notre secteur, composer le **32 37**



- Réseaux aériens et souterrains haute et basse tension - Postes de transformation -
- Eclairage public et grands espaces - V.R.D. -
- Lotissements - Signalisation tricolore -
- Illuminations Festives

Z.A.C. de MERCIERES - ZONE 3
Avenue des Anciens de Flandre-Dunkerque
B.P. 70329 - 60203 COMPIEGNE Cedex



Tél : 03 44 86 29 39 - Fax : 03 44 86 49 01

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NEUILLY-EN-THELLE

Une procédure de modification du PLU de Neuilly-en-Thelle avait été engagée le 24 septembre 2012. A l'issue d'une enquête publique qui s'est déroulée du 22 avril au 22 mai, le Commissaire-enquêteur avait formulé un avis favorable. Cette modification a été approuvée par le conseil municipal le 25 juin 2013. Les motifs principaux étaient d'apporter des adaptations mineures au libellé de certains points du règlement, de revoir quelques principes de développement initialement approuvés (exemple : rééquilibrage chronologique de la répartition des zones AUh) et de créer un nouvel emplacement réservé. Les observations qui ont été laissées sur le registre d'enquête ne concernaient pas toutes l'objet de la modification.

Rappelons que le PLU est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

TÉLÉALERTE

Système d'information et d'alerte à la population

La commune s'est récemment dotée d'un nouveau service : un système de diffusion d'informations et d'alertes en cas d'événements majeurs. L'objectif est d'informer la population le plus rapidement possible en la prévenant de tout risque affectant sa sécurité. Souscrit par la Communauté de Communes du Pays de Thelle, il sera très bientôt opérationnel.

Les messages peuvent être vocaux ou écrits, transmis via les téléphones fixes, mobiles, SMS, télécopie ou Internet.

• Qui peut bénéficier du service ?

Les abonnés France Telecom sont automatiquement inscrits à ce système (hors «liste rouge») et bénéficient automatiquement de ce service. Pour toutes les autres personnes, **une inscription est nécessaire.**

• Comment s'inscrire si vous ne figurez pas dans l'annuaire ?

- En remplissant le formulaire d'inscription en ligne. Vous trouverez le lien direct sur le site de la commune (<http://www.neuillyenthelle.fr>).
- Vous pouvez aussi vous enregistrer sur le site de la communauté de Communes du Pays de Thelle (<http://www.paysdethelle.fr/article.php?IdMenu=3&Idsousmenu=45>)
- En remplissant un bulletin d'inscription papier, téléchargeable sur le site de la mairie de Neuilly-en-Thelle et aussi disponible à l'accueil de la mairie. Ce formulaire sera à déposer à l'accueil de la mairie.

• Comment sont traitées les données ?

Une fois enregistrées par le service Communication, les données ne pourront être utilisées que dans le cadre de ce dispositif d'information et d'alerte. Vos

informations personnelles ne seront pas communiquées. Bien entendu ce dispositif fait l'objet d'une déclaration à la C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Libertés).

• Comment accéder à la fiche d'inscription personnelle, la modifier ou demander sa suppression ?

Si vous vous inscrivez en ligne, vous pourrez à tout moment modifier vos informations en utilisant le même lien que lors de l'inscription et vous identifier avec le numéro de téléphone et le mot de passe qui vous a été délivré lors de votre inscription. Vous pouvez aussi aller directement sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Thelle dans la rubrique système d'information et d'alerte (menu «vie quotidienne»).

Si vous vous inscrivez par papier, en contactant le service Communication de la Communauté de communes du Pays de Thelle par téléphone (03 44 26 99 50) par courrier (7 avenue de l'Europe 60530 NEUILLY-EN-THELLE) ou par courriel (contact@paysdethelle.fr)



VOTRE PARTENAIRE POUR TOUS GRANULATS

TVPI - Remise de Villeneuve - Le Tillet - 60660 CIRELES MELLO
Tél. : 03 44 27 06 30 - Fax : 03 44 27 06 39

Thierry Decramp
Artisan Electricien



A votre service depuis 1997 !

<http://www.decramp.fr> - info@decramp.fr

91, rue du Prieuré - 60530 MORANGLES

■ **Vente produits d'entretien pour Collectivités et Industrie**

■ **Electricité Générale**

Tél. : 03 44 26 74 56

Fax : 03 44 26 22 10

NEIGE

Cette année encore, la météo ne s'est pas montrée clément. Particulièrement en hiver avec une neige parfois abondante et finalement gênante passé le premier instant d'émerveillement. Cette saison est toujours délicate, elle l'était déjà par le passé, bien avant notre naissance quel que soit notre âge. Pour nous bien sûr plus de disette, mais quelques aléas tout de même : des retards, de la tôle froissée peut-être, une chute... Qui est responsable ? Et bien la réponse première peut surprendre en cette période du «tout sécuritaire» mais c'est une réalité : l'hiver. En second lieu, bien entendu, il appartient à chacun de jouer son rôle, car si la municipalité à le gros du travail, tout le monde est concerné. La commune doit entretenir les voies communales, en définissant une priorité si nécessaire en fonction de la dangerosité du lieu ou de l'importance du trafic. Ainsi, une grande artère devra-t-elle être déneigée avant une ruelle. Si la grande artère est de nouveau rapidement impraticable du fait de l'abondance des précipitations, peut-être la ruelle ne sera-t-elle jamais déneigée du fait de cette obligation de priorité... Si la nécessité de faire face est légitime, le miracle n'est pas exigé. Ainsi, une chute de neige très importante peut empêcher le passage même des

engins et ne saurait être reproché au maire qui doit faire face avec les moyens dont il dispose. Si de la neige reste après le passage de la lame, ce qui est bien normal au demeurant, le conducteur ne saurait arguer qu'il a été surpris par l'état de la route. Il reste un conducteur face aux éléments de la saison, connaissant les risques et adaptant sa conduite. C'est aussi en cela que chacun gère sa part de responsabilité. Concernant les trottoirs, la situation est délicate. Son entretien normal est à la charge du riverain, chacun est donc tenu de déneiger, déglacer le trottoir devant chez lui. Si une personne se blesse parce que rien n'a été fait par le riverain, la responsabilité de celui-ci peut être engagée. Si le riverain a déneigé mais qu'au matin le trottoir devant chez lui est de nouveau blanc, comment lui reprocher ? Lors de l'hiver 2012 ainsi qu'en 2010, les services techniques de la commune ont-été sollicités tous les jours sur d'immenses plages horaires pour faire au mieux. La commune s'est dotée d'un matériel performant. Ainsi vous avez pu les croiser, entre autres, les 25 et 31 décembre, le 1^{er} janvier... Si la plupart des habitants ont remarqué avec plaisir ce service supplémentaire, quelques-uns n'ont pas eu cette bienveillance. Ce n'est pas parce qu'on est payé

que le travail n'est pas dur. Ce n'est pas parce qu'on dispose d'une lame et d'une saleuse qu'il n'y aura plus du tout de neige, ce n'est pas non plus habituel dans cette profession de passer l'ensemble de ses congés de fin d'année dans un tracteur, sans compter les multiples services rendus au passage envers les riverains dans la détresse.

Alors qui doit déneiger quoi ?

Le propriétaire : tout ce qui concerne le lieu privé (y compris les zones de stationnement ouvertes à l'accueil du public)

Chaque habitant : le trottoir devant chez lui (arrêté municipal du 16 janvier 2009)

La mairie : la voirie communale (11km de routes pour Neuilly-en-Thelle)

Le Conseil général : la voirie départementale

Le ministère des Transports : les autoroutes gratuites et les routes nationales

Souhaitons que l'hiver 2014 nous accorde quelques flocons pour le marché de Noël et beaucoup de répit pour la circulation...

Bertrand Vasseur
Adjoint au maire



TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES - TERRASSEMENTS
ASSAINISSEMENTS - VOIRIE - ADDUCTION D'EAU POTABLE

CENTRE DE BEAUVAIS : ZI N°1 - 10 RUE EMMAUS - 60000 BEAUVAIS
TEL : 03 44 12 19 60 - FAX : 03 44 12 19 69

Concours des maisons fleuries 2012

Si nous comptons bien, cela fait 11 ans que vous concourez tous pour obtenir la palme d'or de ce concours si convoité ; nous vous en félicitons, car vous contribuez à l'embellissement de notre NEUILLY-EN-THELLE et ainsi à sa valorisation. En voici les résultats par catégorie :

• **MAISONS avec JARDIN visible de l'extérieur :**

1^{er} Prix d'Honneur

M. et M^{me} Jean Jacques LECOMPTE
8, Rue Jean Moulin

2^{ème} Prix : M. et M^{me} MADZELAN

20, Rue Marceau Volland

3^{ème} Prix : M. et M^{me} Jean Pierre FALEMPIN

41, Bd Lebègue

4^{ème} Prix : M. et M^{me} Eric PINTE

104, rue de Paris

• **MAISONS de VILLE :**

1^{er} Prix d'Honneur : M^{me} Zélia BRUNEL
48, Rue Paul Demouy

• **APPARTEMENTS avec BALCONS FLEURIS :**

1^{er} Prix d'Honneur : M^{me} Brigitte DUBOIS
51, Bd Lebègue

Pour l'année 2013, les conditions météorologiques de ce printemps sont désastreuses, néanmoins nous avons remarqué que la compétition va être rude.

Bienvenue aux nouveaux habitants qui font déjà preuve d'originalité.

BRAVO à TOUS et MERCI.

Guy AUZANNEAU

Conseiller Municipal, Président du jury

Retrouvez toutes les actualités de notre commune
sur le site internet : <http://www.neuillyenthelle.fr>



Le Guide Municipal 2012/2013
est disponible en Mairie.

On peut également consulter
ce guide et le télécharger sur
le site internet de la commune :



rubrique «Bulletins»

>>> Calendrier des *Fêtes et Cérémonies*

7 SEPTEMBRE 2013

Forum des associations

de 10h00 à 18h00 à la Salle des Fêtes

15 SEPTEMBRE 2013

Brocante du Foyer Culturel

22 SEPTEMBRE 2013

Fête des Sports

24 SEPTEMBRE 2013

Séance de cinéma à 20h30
à la Salle des Fêtes

12 & 13 OCTOBRE 2013

Exposition organisée par le
Syndicat d'Initiative à la Salle des Fêtes

22 OCTOBRE 2013

Séance de cinéma à 20h30
à la Salle des Fêtes

11 NOVEMBRE 2013

Cérémonie Armistice du 11

novembre 1918 à 11h00
(rassemblement devant la Mairie)

17 NOVEMBRE 2013

Bourse aux jouets

Organisée par l'association des
parents d'élèves de l'école
primaire à la Salle des Fêtes

19 NOVEMBRE 2013

Séance de cinéma à 20h30
à la Salle des Fêtes

23 & 24 NOVEMBRE 2013

19^{ème} Challenge Raymond ROY
organisé par le DOJO NEUILLY-
SIEN à la Salle des Sports

5 DÉCEMBRE 2013

Cérémonie Hommage aux

morts de la guerre d'Algérie
à 18h00 (rassemblement devant la
Mairie)

7 DÉCEMBRE 2013

Salon du livre, thème :

"Carnets de voyage", de 9h00
à 18h00 à la Salle des Fêtes

7 DÉCEMBRE 2013

Distribution des colis aux
personnes âgées

(à partir de 70 ans inscrites sur la
liste électorale de la commune)

7 DÉCEMBRE 2013

Concert de Noël à l'Église Saint
Denis

14 DÉCEMBRE 2013

Noël sur la place avec

son marché, ses différentes
animations et vin chaud offert
par la Municipalité

11 JANVIER 2014

Vœux du Maire organisés à la
Salle des Sports à partir de 11h00

12 JANVIER 2014

Repas avec ambiance

musette pour les personnes
âgées

(à partir de 65 ans et inscrites sur
la liste électorale de la commune)

Jean-Pierre LE COUDREY

Adjoint au Maire

Responsable des fêtes et cérémonies



Renseignements :
du lundi au vendredi
de 17h45 à 20h30

www.dojoneuillysien.fr
E-mail : dojoneuillysien@wanadoo.fr

Baby Judo (à partir de 2 ans 1/2)

Judo

Yoseikan Budo (self défense)

Kick-Boxing

Body-Combat (fitness, abdos, fessiers)

Musculation

8, bd Lebègue - 60530 NEUILLY-EN-THELLE

Tél. 03 44 26 01 88

Aux Gourmandises du Thelle

Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie - Glaces

Decrouy Jean-Marc

16, rue de Beauvais
60530 Neuilly-en-Thelle

Tél. 03 44 26 70 20



NAISSANCES

TAVEAU Camille, Christine, Marie
24 octobre

HÉRAULT-BOUDIN Maelisse
28 octobre

CHASTAGNOL Jules François Fabien
31 octobre

LEVASSEUR Lauriane Marguerite Gilberte
6 novembre

LANGRENÉ Lenny Jason Jessy
17 novembre

DUVOCELLE Maxime Michel Loïc Robert
22 novembre

LOPHANOR Mariella Nina
10 décembre

HUDE Alice Lisiane Colette
20 décembre

DÉCÈS

CHARDON Claude Lucien Maixent
3 novembre

DE GASTEBLED Patrick Georges Jean
9 novembre

OZANNE Bernard Roger
14 novembre

LAPLACE veuve CHAULLET Christiane
Paulette - 29 novembre

NAISSANCES

FAYE Manoé - 7 janvier

VARÉ Ilona Violette Evangélica Yannick
26 janvier

PETH Elyana Pascale Florence Sydney
31 janvier

PETH Gabriel Dominique Hilaire Alain
31 janvier

FIHRY Lina - 8 février

BARBOSA Anastasya - 21 février

HAINAUT Maël - 23 février

LHOTTELLIER Alyssa Marie Valérie
1^{er} mars

J'DIR Maria - 4 mars

CALBRY Théo Jean-Pierre Philippe
8 mars

DEVILLERS Orianne Nathalie Sylvie
Stéphanie - 11 mars

NOOR MOHAMED Lucas
13 mars

PHILESTON Kheïra Lucia
24 mars

ANSEL William Gilles François
9 avril

VIALLE Flora - 22 avril

PONTHIEU FONTAINEBLEAU
Mathylde Elodie Floriane
26 avril

BARRAUD Evann Alain Pascal Claude
29 avril

DUPONT Juliette Edith Nathalie
29 avril

DESCARPENTRIES Coline Philo-Joé
Murielle - 3 juin 2013

RODRIGUES Ruben - 11 juin 2013

MARIAGES

SIMON Ludovic Sébastien et **GHERARDI**
Olivia Daniele - 2 mars

CATOIR-BOUSSAINGAULT Christophe et
FOUQUÉ Eléonore Cécile - 30 mars

GALVAIRE Fabien Louis Roger Norbert et
DABOUDET Marie-Claude Chantal Renée
20 avril

GENIN Christophe Paul Léon Arnaud et
VALADARES Cécile - 4 mai

HAMELIN Emmanuel Jean-Marie et
GALVEZ Soizic - 8 mai

LEROUX Raymond Pierre et **PELISSIER**
Catherine Danièlele - 25 mai

DAUCHEL Laurent Pierre et **MARIE**
Laëtitia - 25 mai

BOULENGER Benjamin Jean-Pierre Lucien
et **FRAQUIER** Sarah Zahra - 1^{er} juin

MARAZZATO Laurent Emmanuel et
GRIMAL Laetitia Marie - 8 juin

LE ROUX Pascal Jérôme et **HAMMID**
Sophie - 8 juin

PELLERIN Gaëtan Claude Louis Didier et
GRENIER Adélaïde Sophie Ludivine
Sabrina - 15 juin

BASTARD Camille Roger Pierre et **VALERE**
Jose-Myriam - 29 juin

BEYSSAC Joël Robert Charles et
BOUSSIGNE Jessica Sandrine Fabienne -
29 juin

DÉCÈS

FEUTRY Gilles Julien François - 7 janvier

REGORD Jean Marc - 1^{er} février

COUTURIER Raymonde Gilberte Suzanne
8 février

PAGNIER Gratien Jean - 18 février

LESECC veuve FOUYA Claudine Alfrédine
19 février

DE BACKER épouse SUEUR Huguette
Josette Gilberte - 22 février

POTTIEZ Michel Joseph Eugène - 7 mars

PITTEMAN Bruno Marcel Bernard
14 mars

LECOMPTE Stéphane Jean-Yves
22 mars

DANDOIS Francis Paul Guy - 15 avril

MACRÉ René Jules Marcel - 7 juin

NOEL Christine Suzanne Marguerite
21 juin

[illegible]

**POMPES FUNEBRES
MARBRERIE**



D'ILE-DE-FRANCE

**INHUMATIONS - EXHUMATIONS
CREMATIONS - TRANSPORTS DE CORPS
FLEURS - MARBRERIE
CAVEAUX - MONUMENTS**

109, avenue Jacques Vogt - 95340 PERSAN
Face au centre commercial "Les Arcades"

Tél. : 01 34 70 45 30 - Fax : 01 30 34 60 98

Habilitation N° 08.95.052

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Bertrand VASSEUR
Adjoint au Maire

Carrefour
market



Neuilly en Thelle - Tél. 03 44 26 01 59



B. VAN BOXSTAEL

à chacun sa **2^{ème} PAIRE**
à partir de 1€ de plus*

C. Cial E. LECLERC - CHAMBLY :

Tél. : 01 30 28 20 00

Rue de Beauvais - NEUILLY EN THELLE :

Tél. : 03 44 26 20 30

*selon conditions en magasin

**Faites confiance
à vos annonceurs**

Réservez-leur vos achats



NEUILLY-EN-THELLE